



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
18	29	28

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation du 3 Juin 2025 dont le caractère d'urgence a été validé en début de séance, adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, MILAD Lydie, MANDINE David, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VAILLAT Fanny, ROBERT Astrid donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à RICARD Isabelle, URAS Patrick donne pouvoir à VANHALST Philippe, AYME Michel donne pouvoir à JEAN Nathalie, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/39-

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Expose qu'il est nécessaire de supprimer des postes du tableau des effectifs au motif qu'ils ne sont pas occupés (mutations, retraites, radiation des cadres, avancements de grade, création pour recrutements)

Il propose à cet effet de supprimer :

- Un poste d'Attaché principal à temps complet
- Deux postes d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Trois postes d'adjoints d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (91.5%)
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (45.71%)
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- quatre postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe
- Deux postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps non complet (85.71%)

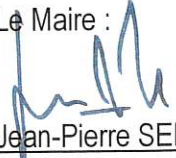
Ces postes sont supprimés suite à 3 départs en retraite et 9 avancements de grade. Les autres sont des emplois non occupés.

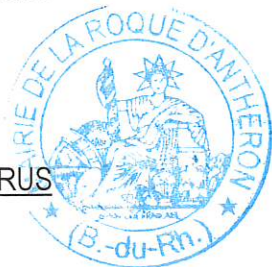
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.542-2,
Vu l'avis favorable du CST en date du 24 Mars 2025,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le...11/06/25

Et de la publication sur le site internet le...11/06/25

ou notification le...11/06/25

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2025

Application agréée E-legalite.com